

Vous trouverez les coordonnées des RU dans l'établissement de santé :

- à l'accueil,
- dans le livret d'accueil,
- au secrétariat de Direction,
- au service Qualité,
- sur le site internet.



Pour plus d'informations :

Mail :

[lareunion@france-assos-sante.org](mailto:lareunion@france-assos-sante.org)



Site internet :

<https://www.france-assos-sante.org>



Ce document a été réalisé par France Assos Santé La Réunion en août 2022.

Ne pas le jeter sur la route.



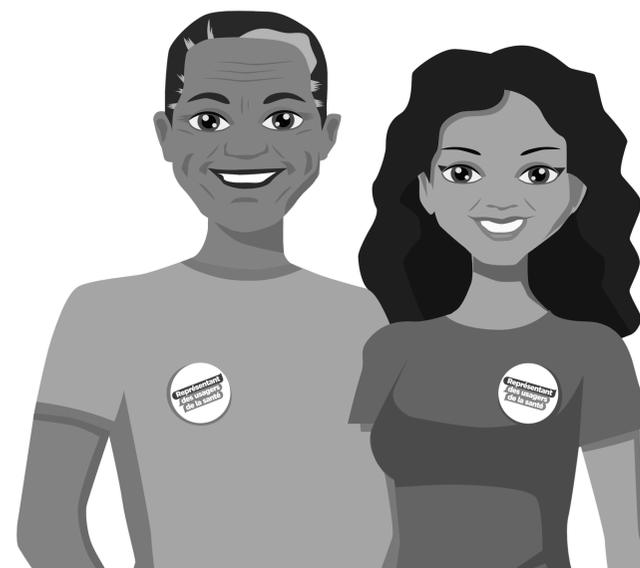
Ce document a été transcrit par l'ESAT Adapei La Réunion



# RU

## Représentants des Usagers

de votre établissement de santé



## RU (Représentants des Usagers)

# RU

Les usagers de la santé sont les personnes :

- en consultation, hospitalisées ou aux urgences,
- en visite dans un établissement de santé (famille, amis).

Un établissement de santé : c'est un hôpital, une clinique, un service de soins.



Les RU représentent les usagers de votre établissement de santé :

- ils veillent au respect de vos droits,
- ils défendent vos intérêts,
- ils vous accompagnent dans vos réclamations,
- ils vous accompagnent dans vos plaintes.



Les RU sont des bénévoles :

- membres d'une association d'usagers de la santé,
- désignés par l'ARS (Agence Régionale de Santé),
- nommés dans la CDU (Commission Des Usagers),
- formés par France Assos Santé La Réunion.



Les RU respectent le secret professionnel.

Les RU respectent la vie privée des usagers.



Les RU accompagnent les usagers de la santé pour :

- les orienter dans leurs démarches,
- favoriser le dialogue avec les professionnels de santé.



Les RU sont à votre écoute.

Les RU sont vos porte-parole.



Ils transmettent à la CDU (Commission Des Usagers) vos réclamations.



Dans la CDU, les RU :

- remontent les demandes des usagers,
- veillent au respect des droits des usagers,
- défendent les intérêts des usagers,
- assurent la promotion des droits en santé.



Les RU font des propositions pour améliorer :

- l'accueil des usagers
- la qualité de la prise en charge des usagers,
- la qualité de la sécurité des usagers.

